

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DDCCT 55. Subventions Fonds du Maire (17 030 euros) à huit associations (9^{ème}).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à huit associations domiciliées ou œuvrant dans le 9^e arrondissement de Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement, en date du 10 septembre 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Le petit escargot » (188085 / 2018_07042), 150 Bd de Magenta – 75010 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Crescendo » (9608 / 2018_07338), 102 C rue Amelot – 75011 Paris. Mme la Maire est autorisée à signer la convention jointe.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Phoenix et dragons » (186401 / 2018_07054), 10 rue de la Tour des Dames – 75009 Paris.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Espaces » (101901 / 2018_07333), 855 Av. Roger Salengro – 92370 Chaville.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Trinité solidarité » (182610 / 2018_07075), 3 rue de la Trinité – 75009 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Ferme d'Ecancourt – Association d'Education à l'Environnement » (182609 / 2018_07190), Cour du Mûrier – 95280 Jouy le Moutier.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2.530 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Faites le 9 » (182647 / 2018_07340), 35 rue Godot de Mauroy – 75009 Paris.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Café Accueil Gens de la Rue » (190812/ 2018_07638), 9 rue Duperé – 75009 Paris..

Article 9 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 2400010 à partir des fonds du Maire (9^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO